

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN / MME MARINE PUSTORINO

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
19 Octobre 2018**

OBJET : Avenants n°1 aux conventions d'aide au démarrage et d'aide au tutorat pour l'atelier chantier d'insertion "légumerie - préparation de légumes pour les cuisines centrales" entre le département des Bouches-du-Rhône et l'association multiservices emploi liens et insertion Provence (AMELI Provence).

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 19 Octobre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- de prolonger d'un an, du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019, la durée des conventions initiales entre le département des Bouches-du-Rhône et l'association multiservices emploi liens et insertion Provence (AMELI Provence) concernant d'une part, l'aide au démarrage et d'autre part, l'aide au tutorat pour l'atelier chantier d'insertion « légumerie – préparation de légumes pour les cuisines centrales » ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer les deux avenants annexés au rapport.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**